

**4ème édition**  
**21 mai 2025**

---

---

**PEFC/FR AD 4004 : 2016**

**Procédure de notification des organismes procédant  
à l'audit et à la certification de la chaîne de contrôle**

---

---



Promouvoir la gestion  
durable de la forêt

**PEFC France**

149, rue de Bercy 75012 Paris  
Tel: +33 (0)1 43 46 57 15  
E-mail: [contact@pefc-france.fr](mailto:contact@pefc-france.fr)  
Web: [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

### **Mention de copyright**

© PEFC France 2025

Ce document de PEFC France est protégé par des droits d'auteur. Ce document est disponible gratuitement sur le site internet de PEFC France ou sur demande.

Tout ou partie de ce document protégé par la loi du copyright ne doit pas être modifié ou amendé, reproduit ou copié sous quelque forme ou tout moyen que ce soit à des fins commerciales sans une autorisation préalable de PEFC France.

**Nom du document:** Procédure de notification des organismes procédant à l'audit et à la certification de la chaîne de contrôle

**Identification du document:** PEFC/FR AD 4004 : 2016

**Approuvé par:** Conseil d'administration de PEFC France    **Date:** 21 novembre 2017

**4ème édition approuvée par :** Conseil d'administration de PEFC France    **Date:** 21 mai 2025

**Date d'émission:** 21 mai 2025

**Date d'entrée en vigueur :** 21 novembre 2017

**Période de transition :** 31 janvier 2018

## 1 Domaine d'application

Le présent document contient la procédure de notification des organismes procédant à l'audit et à la certification de la chaîne de contrôle.

Il comprend les exigences relatives à la demande de notification, le modèle de contrat de notification entre PEFC France et un organisme certificateur, les exigences spécifiques relatives aux entreprises dont le périmètre de certification comprend des produits issus de leur activité d'exploitation forestière, les documents d'adhésion à PEFC France pour les entreprises certifiées devant être remis par l'organisme certificateur pour chaque adhérent.

## 2 Références normatives

Les documents référencés ci-dessous sont indispensables pour l'application du présent document. C'est la dernière version (incluant tout amendement) de ces documents qui s'applique (qu'ils soient datés ou non).

PEFC ST 2002 : 2020, Chain of custody of forest and tree based products - Requirements – En Français : PEFC ST 2002 : 2020, Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois – Exigences

PEFC ST 2003 : 2020, Requirements for Certification Bodies operating Certification against the PEFC International Chain of Custody Standard

Annex 6 (Documentation technique du PEFC Council), Certification and Accreditation Procedures

## 3 Demande de notification

3.1 La notification est la procédure par laquelle un organisme certificateur demande, à PEFC France, l'autorisation de délivrer des certificats de chaîne de contrôle PEFC en France.

3.2 La demande de notification est une procédure préalable et obligatoire pour la délivrance d'un certificat de chaîne de contrôle PEFC.

3.3 La demande de notification doit être formalisée par un courrier du directeur général de l'organisme demandeur et être accompagnée de la copie du certificat d'accréditation valide délivré par le COFRAC (Comité français d'accréditation) ou tout autre organisme d'accréditation membre de l'EA (European Accreditation) ou de l'IAF (International Accreditation Forum) conforme à la norme ISO 17011 :2004.

## 4 Contrat de notification entre PEFC France et un organisme certificateur de la chaîne de contrôle

ENTRE :

D'une part

L'association Française de Certification Forestière (dite PEFC FRANCE), notifiée pour la France par PEFC Council sous le numéro PEFC/10-1-1 dont le siège est situé au 149, rue de Bercy 75012 Paris, représentée par son Président, ....., ci-après désignée PEFC FRANCE,

Et d'autre part

<ORGANISME CERTIFICATEUR> dont le siège est  
situé.....  
.....représenté par son directeur  
général ....., ci-après désigné  
<ORGANISME CERTIFICATEUR>,

Etant également désignée(s) individuellement ou collectivement par la ou les partie(s).

Il a été préalablement exposé que :

<ORGANISME CERTIFICATEUR> est un organisme certificateur de la chaîne de contrôle opérant selon des règles de chaîne de contrôle reconnues par le Conseil PEFC.

PEFC FRANCE représente la France au sein du Conseil PEFC. Par contrat, PEFC FRANCE est habilitée à délivrer les autorisations d'utilisation de la marque PEFC conformément aux règles d'utilisation de la marque PEFC.

<ORGANISME CERTIFICATEUR>, une fois notifié par PEFC FRANCE, sera autorisé à délivrer, en France, des certificats de chaîne de contrôle PEFC reconnus par PEFC FRANCE.

Les deux parties se sont rapprochées et il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : Documents contractuels**

- Le présent contrat de notification ;
- L'annexe 1 : Exigences spécifiques relatives aux entreprises dont le périmètre de certification comprend les activités d'exploitation forestière ;
- L'annexe 2 : Documents d'adhésion pour les entreprises ;

#### **ARTICLE 2 : Définitions**

##### **1. Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois – Exigences**

Les exigences pour la certification de la chaîne de contrôle des produits forestiers à base de bois sont définies dans le PEFC ST 2002 : 2020 de la documentation technique du Conseil PEFC (Le PEFC ST 2002 : 2020 dans sa traduction française est disponible sur le site internet de PEFC France ([www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org))). La version actuellement en vigueur est celle validée en Assemblée Générale de PEFC COUNCIL le 17 janvier 2020. Le PEFC ST 2002 : 2020, disponible sur le site internet du Conseil PEFC ([www.pefc.org](http://www.pefc.org)) et dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance, peut faire l'objet de modifications dans le temps par le Conseil PEFC, ce que <ORGANISME CERTIFICATEUR> accepte dès à présent, de sorte que lesdites modifications lui seront opposables.

##### **2. Procédures de certification et d'accréditation**

Les procédures de certification et d'accréditation sont définies dans l'Annexe 6 de la Documentation Technique du Conseil PEFC. La version en vigueur est celle validée en Assemblée Générale de PEFC COUNCIL le 21 novembre 2010. L'annexe 6, disponible sur le site internet du Conseil PEFC ([www.pefc.org](http://www.pefc.org)) et dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance, peut faire l'objet de modifications dans le temps par le Conseil PEFC, ce que <ORGANISME CERTIFICATEUR> accepte dès à présent, de sorte que lesdites modifications lui seront opposables.

##### **3. Documents pour l'entreprise**

Les documents types d'adhésion pour les entreprises se situent en annexe 2 du présent contrat.

#### **ARTICLE 3 : Responsabilités de <ORGANISME CERTIFICATEUR> liées à sa notification PEFC**

<ORGANISME CERTIFICATEUR>, en tant qu'organisme certificateur notifié PEFC doit :

1. Obtenir et conserver une accréditation valide et en conformité avec l'Annexe 6 de la Documentation Technique du Conseil PEFC et informer PEFC FRANCE sans délai de tout

changement lié à cette accréditation. <ORGANISME CERTIFICATEUR> fournit, au début de chaque année et chaque fois que cela lui est demandé par PEFC FRANCE, les preuves qu'il détient une accréditation valide.

2. Délivrer et renouveler des certificats de chaîne de contrôle selon les règles de chaîne de contrôle définies dans le PEFC ST 2002 : 2020, selon les exigences fixées dans le PEFC ST 2003 : 2020 et l'annexe 1 du présent contrat, dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance.
3. Transmettre à PEFC France et ce pour chaque entreprise certifiée :
  - Une copie du certificat de chaîne de contrôle
  - Les documents d'adhésion pour les entreprises situés en annexe 2 du présent contrat, et dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance. La fiche de renseignements et la fiche « produits certifiés » doivent impérativement être actualisées et transmises annuellement à PEFC France et ce dans les 30 jours suivant la date de l'audit.
  - Pour les entreprises dont le périmètre de certification comprend des produits issus de leur activité d'exploitation forestière, l'information relative à la réalisation d'achat de bois sur pied, telle que définie en annexe 1 du présent contrat.
4. Informer sans délai PEFC FRANCE de tout certificat de chaîne de contrôle PEFC délivré en France ou de tout changement lié aux certificats déjà délivrés.

#### **ARTICLE 4 : Responsabilité de PEFC FRANCE**

PEFC FRANCE reconnaît un certificat de chaîne de contrôle PEFC délivré en France par un organisme certificateur dès lors que :

- L'organisme certificateur est notifié par PEFC FRANCE.
- L'entreprise titulaire du certificat PEFC de chaîne de contrôle s'est acquittée annuellement auprès de PEFC France de sa contribution.

PEFC FRANCE fournit aux titulaires de ces certificats de chaîne de contrôle l'accès à l'utilisation de la marque PEFC conformément aux règles d'utilisation de la marque PEFC (PEFC ST 2001 :2020)

PEFC FRANCE informe <ORGANISME CERTIFICATEUR> de tout changement de la documentation qui affecte ce contrat de notification.

#### **ARTICLE 5 : Résiliation du contrat**

PEFC FRANCE et <ORGANISME CERTIFICATEUR> peuvent résilier ce contrat par lettre recommandée avec accusé de réception et avec un préavis de trois mois.

Tout retrait, suspension ou fin de validité de l'accréditation de <ORGANISME CERTIFICATEUR> engendre automatiquement la résiliation du présent contrat à compter de la date du retrait, de la suspension ou de la fin de validité de la dite accréditation.

PEFC FRANCE n'est pas responsable des dommages financiers ou autres provoqués par la suspension temporaire ou la résiliation du présent contrat liées au non respect du présent contrat par <ORGANISME CERTIFICATEUR>.

#### **ARTICLE 6 : Durée de validité du contrat**

Le présent contrat est conclu pour une première période d'une durée de 5 ans à compter de la date de signature par les deux parties. A l'expiration de cette période, il est renouvelé par tacite reconduction par périodes successives de 5 ans, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la fin de la période en cours.

## ARTICLE 7 : Informatique et Libertés

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage, dans le cadre de l'exécution de ses prestations, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

<ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, ses sous-traitants éventuels et de manière générale à tout tiers intervenant à sa demande :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de ceux nécessaires à l'exécution du contrat, l'accord préalable de PEFC France étant nécessaire ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le contrat ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat ;
- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielle et logique, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée du contrat ;
- et en fin de contrat, à procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les données de PEFC France.

En cas de sous-traitance des prestations (conformément et dans la limite de ce que prévoit notre contrat), <ORGANISME CERTIFICATEUR> est solidairement responsable avec ses éventuels sous-traitants (ou tout tiers) de toutes les dispositions du contrat.

Par ailleurs, chacune des Parties s'engage à effectuer sous sa propre responsabilité les déclarations et/ou les demandes d'autorisation auprès de la CNIL qui pourraient être rendues nécessaires par sa participation à l'exécution du Contrat.

Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'Union Européenne pour les besoins de réalisation des prestations, il est rappelé que cela ne peut se faire sans l'accord de PEFC France qui pourra alors signer avec <ORGANISME CERTIFICATEUR> ou son sous-traitant concerné les clauses contractuelles types de l'Union Européenne issues de la décision de la Commission Européenne du 27 décembre 2001.

## ARTICLE 8 : Tribunaux compétents et droit applicable

Tout litige entre PEFC FRANCE et <ORGANISME CERTIFICATEUR> relatif à l'exécution, l'interprétation, la validité ou les suites du présent contrat relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Paris lequel fera application du droit français.

Fait à Paris, le .....

En deux exemplaires, dont un pour chacune des parties,

Pour PEFC FRANCE

Pour <ORGANISME CERTIFICATEUR>

Le Président,

Le Directeur

.....

.....

## **Annexe 1 Exigences spécifiques relatives aux entreprises dont le périmètre de certification comprend des produits issus de leur activité d'exploitation forestière**

### **Prérequis**

Toute entreprise achetant du bois certifié PEFC sur pied doit avoir un périmètre de certification intégrant les produits issus de leur activité d'exploitation forestière.

#### **1. Exigence relative au respect du PEFC/FR ST 1003-1, -2 : 2016**

1.1 Les entreprises dont le périmètre de certification comprend des produits issus de leur activité d'exploitation forestière sont tenues, en complément des règles de chaîne de contrôle, de respecter les exigences définies dans les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1, -2 : 2016).

1.2 Le respect de ces exigences constitue un élément nécessaire pour l'obtention de la chaîne de contrôle PEFC.

1.3 La confirmation du respect de ces exigences est formalisée en remplissant le bulletin d'engagement dans la certification régionale de gestion forestière durable pour les exploitants forestiers situé en annexe 2 du présent contrat.

1.4 Si <ORGANISME CERTIFICATEUR> est informé par PEFC France du non-respect des exigences du PEFC/FR ST 1003-1, -2 : 2016, il doit en conséquence suspendre sans délai le certificat de chaîne de contrôle de l'entreprise d'exploitation forestière visée.

1.5 La levée de suspension ne pourra avoir lieu que si PEFC France informe <ORGANISME CERTIFICATEUR> que l'entreprise est de nouveau réputée respecter les exigences du PEFC/FR ST 1003-1, -2 : 2016, et ce, dans le délai maximal de suspension visé par les procédures de <ORGANISME CERTIFICATEUR>.

#### **2. Exigence d'information relative à la réalisation d'achat de bois sur pied**

2.1 <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage à vérifier annuellement lors de l'audit si l'entreprise ayant des produits issus de son activité d'exploitation forestière dans son périmètre de certification a réalisé ou non des achats de bois sur pied dans la période de 12 mois précédant l'audit.

2.2 <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage à consigner dans le rapport d'audit cette information et à la transmettre à PEFC France dans un délai de deux mois suivant l'audit sur format libre

2.3 Cette information sera transmise par PEFC France à l'entité d'accès à la certification forestière PEFC territorialement compétente à laquelle participe l'entreprise, aux fins de réalisation des contrôles sur site visés dans le bulletin d'engagement dans la certification régionale de gestion forestière durable pour les exploitants forestiers situé en annexe 2 du présent contrat.

2.4 <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage à fournir à PEFC France copie de la partie du rapport d'audit mentionnant ladite information sur simple demande. Cette copie fera l'objet d'une transmission par PEFC France à l'entité d'accès à la certification forestière PEFC territorialement compétente à laquelle participe l'entreprise.

## **Annexe 2**

### **FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION AU SYSTEME PEFC**

*Lettre à établir sur papier à en-tête du demandeur.*

**PEFC France  
8 avenue de la République  
75011 PARIS**

**A l'attention de :** Madame la Présidente de PEFC France

**Objet :** Demande d'adhésion au système PEFC

Madame,

J'ai l'honneur de demander mon adhésion au système PEFC afin de pouvoir obtenir la vérification de ma chaîne de contrôle.

**Je reconnais avoir pris connaissance du PEFC ST 2002 : 2020 (Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois - Exigences) et du PEFC ST 2001 : 2020 (Usage des marques PEFC - Exigences).**

A cet effet, j'ai bien pris note que cette adhésion sera subordonnée à **l'acquittement annuel d'une contribution fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice et dont le montant et le mode de calcul sont fixés et révisés par l'Assemblée générale de PEFC France.**

J'ai bien pris connaissance également du fait que le maintien de mon adhésion est conditionné au versement annuel de ladite contribution (à compter de la date d'émission de l'attestation PEFC de chaîne de contrôle).

Je déclare avoir le pouvoir de formuler cette demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Date, qualité et signature du représentant  
légal du demandeur

*PEFC France, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données personnelles (identité, coordonnées, informations professionnelles) pour la gestion de votre demande de d'adhésion.*

*Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), sur la base de l'exécution d'un contrat ou de mesures contractuelles prises à votre demande.*

*Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.pefc-france.org/politique-de-confidentialite/>*

**Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France**

**BULLETIN D'ENGAGEMENT DANS LA CERTIFICATION REGIONALE DE GESTION FORESTIERE DURABLE  
(Entreprise d'exploitation forestière uniquement)**

*Lettre à établir sur papier à en-tête du demandeur*

**PEFC France  
8, Avenue de la République  
75011 PARIS**

**A l'attention de :** Madame la Présidente de PEFC France, pour transmission par PEFC France à l'EAC dans le territoire de compétence de laquelle se situe le siège social de mon entreprise

**Objet :** Demande d'engagement dans le système PEFC

Je soussigné :

Nom, prénom et qualité du représentant de l'entreprise : .....

.....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Région(s) concernée(s) par mon activité : .....

- m'engage à respecter les principes généraux de la démarche PEFC de gestion durable de la forêt ;
- **reconnais avoir pris connaissance des règles de la gestion forestière durable me concernant (PEFC/FR ST 1003-1, -2 : 2016), et m'engage à le respecter pour la réalisation de mes activités de travaux forestiers en tant que propriétaire des bois sur pied ou de sous-traitance, à le faire appliquer par mes sous-traitants, et à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'écart ou de défaillance constatée par moi ou qui me serait notifiée par PEFC ;**
- **accepte de me soumettre aux contrôles sur site effectués par l'entité d'accès à la certification PEFC territorialement compétente conformément au PEFC/FR ST 1002 : 2016.** A cette fin, je m'engage à tenir à jour les documents prouvant le respect du PEFC/FR ST 1003-1, -2 : 2023, à les conserver pendant une durée minimale de 5 ans, et accepte de les produire sur demande justifiée de l'entité d'accès à la certification, et en toute confidentialité lors des contrôles.
- **m'engage à informer annuellement mon organisme certificateur lors de l'audit de la réalisation ou non d'achat de bois sur pied** lors des 12 derniers mois. Cette information sera transmise à l'entité d'accès à la certification territorialement compétente aux fins de réalisation des contrôles sus mentionnés. **J'ai pris note que le refus de communiquer cette information sera considéré comme un refus de contrôle.**
- reconnais avoir pris connaissance que **mon certificat de chaîne de contrôle peut être suspendu par l'organisme certificateur, en cas de non-respect du PEFC/FR ST 1003-1, -2 : 2016** constaté par l'entité d'accès à la certification PEFC territorialement compétente lors de ses activités de contrôle.
- accepte que soit enregistré et tenu à jour ce document d'engagement pour les besoins de la certification ;
- accepte que mon engagement soit rendu public ;

Fait à.....

Le.....

Signature

*PEFC France, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données personnelles (identité, coordonnées, informations professionnelles) pour la gestion de votre demande de d'adhésion.*

*Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), sur la base de l'exécution d'un contrat ou de mesures contractuelles prises à votre demande.*

*Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.pefc-france.org/politique-de-confidentialite/>*

**Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France**

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

*Lettre à établir sur papier à en-tête du demandeur*

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées du Responsable :

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : .....

E-mail : .....@.....

Site internet : .....

☐ Dans le cas où mes clients distribuent mes produits finis (produits à usage domestique) directement auprès des consommateurs finaux (BtoC), j'accepte que ceux-ci utilisent mon logo PEFC et mon numéro de licence à des fins de communication quant au caractère PEFC de mes produits certifiés (en vis-à-vis des produits sur les catalogues de vente ...).

J'ai pris connaissance du PEFC ST 2001 : 2020, Usage des marques PEFC - Exigences, et je les accepte. J'ai noté que le non-respect de ces règles peut entraîner une suspension immédiate de mon droit d'usage de la marque PEFC.

J'affirme sur l'honneur que l'ensemble de ces données est exact.

Fait à ....., le .....

Nom, prénom et Qualité du signataire :

.....

Signature :

*PEFC France, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données personnelles (identité, coordonnées, informations professionnelles) pour la gestion de votre demande de d'adhésion.*

*Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), sur la base de l'exécution d'un contrat ou de mesures contractuelles prises à votre demande.*

*Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.pefc-france.org/politique-de-confidentialite/>*

**Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR CERTIFICATON INDIVIDUELLE**  
**(Fiche à remplir pour l'audit initial et pour chaque audit de suivi)**

**Raison sociale :** .....

**Nom commercial (si différent de la raison sociale) :** .....

**Nature juridique :** .....

**N° SIRET :** .....

**Date de création :** ..... **Nombre de salariés :** .....

**Activités présentes sur le site :** .....

.....

**Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :** .....

**Chiffres d'affaires global hors taxe du dernier exercice :** .....

**Noms des marques commercialisées :**

- .....

- .....

- .....

**Personnes contacts :**

**Représentant légal :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**Responsable de la chaîne de contrôle :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**Responsable de la communication et/ou marketing :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**Responsable développement durable et/ou environnement :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**Responsable commercial :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

*PEFC France, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données personnelles (identité, coordonnées, informations professionnelles) pour la gestion de votre demande de d'adhésion.*

*Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), sur la base de l'exécution d'un contrat ou de mesures contractuelles prises à votre demande.*

*Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité*

*: <https://www.pefc-france.org/politique-de-confidentialite/>*

**FICHE DE RENSEIGNEMENT A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR CERTIFICATION MULTISITE**  
**(Fiche à remplir pour l'audit initial et pour chaque audit de suivi)**

Pour le bureau central et chacun des sites qui apparaissent ou apparaîtront sur le certificat, merci de renseigner l'ensemble des points ci-dessous.

**Si les sites ne disposent pas d'un chiffre d'affaires propre, il faut renseigner une répartition du chiffre d'affaires global par site, à l'exception des sites n'ayant qu'une activité de dépôt (dans ce cas le mentionner).**

Type de facturation souhaitée : ☐ Facturation au bureau central des cotisations de l'ensemble des sites

☐ Facturation individuelle pour chaque site

*Le choix d'un type de facturation n'impacte pas le montant total dû par l'entreprise certifiée multisites*

**BUREAU CENTRAL (SITE 1)**

Raison sociale : .....

Coordonnées : .....

Nom commercial (si différent de la raison sociale) : .....

Nature juridique : .....

N° SIRET : .....

Date de création : ..... Nombre de salariés : .....

Activités présentes sur le site : .....

.....

Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice : .....

Chiffres d'affaires global (tous sites confondus) hors taxe du dernier exercice : .....

.....

Noms des marques commercialisées :

- .....

- .....

- .....

**Personnes contacts :**

Représentant légal : .....

Tél : ..... Mail : .....

Responsable de la chaîne de contrôle : .....

Tél : ..... Mail : .....

Responsable de la communication et/ou marketing : .....

Tél : ..... Mail : .....

**Responsable développement durable et/ou environnement :** .....

Tél : ..... Mail : .....

**Responsable commercial :** .....

Tél : ..... Mail : .....

### **IDENTIFICATION DES SITES CONCERNES HORS BUREAU CENTRAL**

#### **SITE 2**

**Raison sociale :** .....

**Coordonnées :** .....

**Nom commercial (si différent de la raison sociale) :** .....

**Nature juridique :** .....

**N° SIRET :** .....

**Date de création :** ..... **Nombre de salariés :** .....

**Activités présentes sur le site :** .....

**Noms des marques commercialisées :**

- .....  
- .....  
- .....

**Représentant légal (si différent Bureau Central) :** .....

**Responsable de la chaîne de contrôle (si différent Bureau Central) :** .....

**Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :** .....

#### **SITE 3**

**Raison sociale :** .....

**Coordonnées :** .....

**Nom commercial (si différent de la raison sociale) :** .....

**Nature juridique :** .....

**N° SIRET :** .....

**Date de création :** ..... **Nombre de salariés :** .....

**Activités présentes sur le site :** .....

**Noms des marques commercialisées :**

- .....  
- .....

.....

**Représentant légal (si différent Bureau Central) :** .....

**Responsable de la chaîne de contrôle (si différent Bureau Central) :** .....

**Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :** .....

**SITE 4**

**Raison sociale :** .....

**Coordonnées :** .....

**Nom commercial (si différent de la raison sociale) :** .....

**Nature juridique :** .....

**N° SIRET :** .....

**Date de création :** ..... **Nombre de salariés :** .....

**Activités présentes sur le site :** .....

**Noms des marques commercialisées :**

.....

.....

.....

**Représentant légal (si différent Bureau Central) :** .....

**Responsable de la chaîne de contrôle (si différent Bureau Central) :** .....

**Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :** .....

*Reproduire cette page pour les sites supplémentaires, si nécessaire*

*PEFC France, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données personnelles (identité, coordonnées, informations professionnelles) pour la gestion de votre demande de d'adhésion.*

*Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), sur la base de l'exécution d'un contrat ou de mesures contractuelles prises à votre demande.*

*Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.pefc-france.org/politique-de-confidentialite/>*

**Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France**

## INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CERTIFIES

|                             |                    |  |             |  |
|-----------------------------|--------------------|--|-------------|--|
| <b>Nom du site concerné</b> |                    |  |             |  |
| <b>Représentant du site</b> |                    |  |             |  |
| <b>Adress<br/>e</b>         | <b>Numéro, rue</b> |  |             |  |
|                             | <b>Ville</b>       |  | <b>CP</b>   |  |
|                             | <b>Pays</b>        |  |             |  |
| <b>Personne contact</b>     |                    |  |             |  |
| <b>Telephone</b>            |                    |  | <b>Fax</b>  |  |
| <b>E-mail</b>               |                    |  | <b>Http</b> |  |

### Informations sur les produits certifiés:

| Nom du produit | Code de la catégorie de produit * | Description du produit * | Code essences (peut inclure plus qu'une) |
|----------------|-----------------------------------|--------------------------|------------------------------------------|
|                |                                   |                          |                                          |
|                |                                   |                          |                                          |
|                |                                   |                          |                                          |
|                |                                   |                          |                                          |
|                |                                   |                          |                                          |

\* Voir la page suivant pour les codes de catégories de produits et les codes essences. Si le produit inclut des essences de plus d'une catégorie (par ex 1. conifère, 3-non-conifère), indiquer l'ensemble des codes dans la colonne concernée.

| <b>Catégories de produits PEFC</b>                   |
|------------------------------------------------------|
| <b>010000 Bois rond</b>                              |
| 010100 Bois d'œuvre                                  |
| 010200 Bois de trituration                           |
| 010300 Copeaux et particules                         |
| 010400 Résidus de bois                               |
| 010500 Ecorces                                       |
| 010600 Autre bois rond                               |
| <b>020000 Bois de chauffage et énergie</b>           |
| 020100 Bois de chauffage                             |
| 020200 Charbon                                       |
| 020300 Pellets et briquettes                         |
| 020400 Énergie                                       |
| <b>030000 Sciages et bois traités</b>                |
| 030100 Sciages                                       |
| 030101 Plot (dépareillé et reconstitué) et platelage |
| 030102 Planches et panneaux en bois massif           |
| 030103 Poutres                                       |
| 030104 Poteaux et piquets                            |
| 030105 Noyau de déroulage                            |
| 030106 Lattes pour production de crayons             |
| 030107 Autres sciages                                |
| 030200 Traverses de chemin de fer                    |
| 030300 Bois traité ou imprégné                       |
| <b>040000 Bois transformés</b>                       |
| 040100 Bois lamellé-croisé (CLT)                     |
| 040200 Bois abouté jointé                            |
| 040300 Produits lamellés-collés (Glulam)             |
| 040400 Laminated Veneer Lumber (LVL)                 |
| 040500 Parallel Strand Lumber (PSL)                  |
| 040600 Poutre et solives en I                        |
| 040700 Fermes et panneaux d'ingénierie               |
| 040800 Petite section                                |
| 040900 Panneau composite                             |
| 041000 Autres produits en bois transformés           |
| <b>050000 Panneaux à base de bois</b>                |
| 050100 Feuilles de placage                           |
| 050200 Contreplaqué                                  |
| 050300 Panneau latté                                 |
| 050400 Panneaux pour le transport                    |
| 050500 Panneaux de particules                        |
| 050501 Panneau aggloméré                             |
| 050502 Oriented Strand Board (OSB)                   |
| 050503 Autres panneaux de particules                 |

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| 050600 Panneaux de fibres                                        |
| 050601 Medium Density Fiberboard (MDF)                           |
| 050602 High Density Fiberboard (HDF)                             |
| 050603 Panneaux en fibre souple (Softboard) et panneaux isolants |
| 050700 Panneaux bois-ciment                                      |
| 050800 Autres panneaux à base de bois                            |
| <b>060000 Produits manufacturés</b>                              |
| 060100 Emballage en bois                                         |
| 060101 Emballages et caisses                                     |
| 060102 Tourets                                                   |
| 060103 Palettes                                                  |
| 060104 Fûts, merrains et autres produits de tonnellerie          |
| 060200 Articles ménagers                                         |
| 060201 Cadres en bois                                            |
| 060202 Brosses et manches                                        |
| 060203 Ustensiles de cuisine et assimilés                        |
| 060204 Cintres et pinces à linge                                 |
| 060205 Allumettes                                                |
| 060206 Accessoires de salle de bain                              |
| 060207 Echelle                                                   |
| 060208 Insectifuge à base de bois                                |
| 060209 Autres produits ménagers                                  |
| 060300 Outils et objets tournés                                  |
| 060301 Outils, outils DIY                                        |
| 060302 Jouets et jeux                                            |
| 060303 Articles de sport                                         |
| 060304 Instruments de musique                                    |
| 060305 Papeterie en bois                                         |
| 060306 Chevilles                                                 |
| 060307 Objets décoratifs et artistiques                          |
| 060308 Bijoux et accessoires                                     |
| 060309 Bâtonnets de crème glacée/sucette                         |
| 060310 Autres outils et objets tournés                           |
| 060400 Autres produits manufacturés                              |
| 060401 Cercueils                                                 |
| 060402 Autres                                                    |
| <b>070000 Mobilier d'intérieur</b>                               |
| 070100 Tables                                                    |
| 070200 Chaises et tabourets                                      |
| 070300 Canapés et fauteuils                                      |
| 070400 Bancs                                                     |
| 070500 Mobilier de chambre à coucher                             |
| 070600 Systèmes et unités de rangement                           |
| 070700 Eléments de cuisine et plans de travail                   |

|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| 070800 Mobilier de bureau                                    |
| 070900 Mobilier éducatif / institutionnel                    |
| 071000 Mobilier hospitalier et de soins                      |
| 071100 Mobilier pour enfants                                 |
| 071200 Mobilier sur mesure                                   |
| 071300 Composants de meubles                                 |
| 071400 Autres meubles                                        |
| <b>080000 Produits extérieurs</b>                            |
| 080100 Mobilier de jardin / produits d'extérieur             |
| 080101 Mobilier de jardin                                    |
| 080102 Equipement d'aire de jeux                             |
| 080103 Platelages et traverses/bordures                      |
| 080200 Produits d'aménagement paysager                       |
| 080201 Abris de jardin                                       |
| 080202 Treillis et support végétal                           |
| 080203 Matériel de clôture                                   |
| 080204 Pergolas                                              |
| 080205 Rangement de jardin                                   |
| 080300 Mobilier urbain                                       |
| 080400 Autres produits extérieurs                            |
| <b>090000 Bâtiments en bois et matériaux de construction</b> |
| 090100 Bâtiments et constructions en bois                    |
| 090101 Construction de maisons en bois                       |
| 090102 Autres bâtiments en bois                              |
| 090103 Pont en bois                                          |
| 090104 Bateau en bois                                        |
| 090105 Autres constructions en bois                          |
| 090200 Parties de bâtiments et de constructions bois         |
| 090201 Extérieurs                                            |
| 090202 Structure                                             |
| 090203 Toiture                                               |
| 090204 Murs                                                  |
| 090205 Sols                                                  |
| 090206 Intérieurs                                            |
| 090300 Matériaux de construction en bois                     |
| 090301 Fenêtres                                              |
| 090302 Portes                                                |
| 090303 Bardeaux                                              |
| 090304 Parquets                                              |
| 090305 Articles de menuiserie architecturale                 |
| 090306 Bois d'ingénierie pour composants de pont             |
| 090307 Autres matériaux de construction en bois              |
| <b>100000 Pâte à papier</b>                                  |
| 100100 Pâte mécanique                                        |

|                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| 100200 Pâte semi-chimique                           |
| 100300 Pâte à dissoudre et ses dérivés              |
| 100301 Fibre de cellulose issue de pâte à dissoudre |
| 100302 Fil de cellulose                             |
| 100303 Textile à base de cellulose                  |
| 100304 Vêtements                                    |
| 100305 Tissus intissés                              |
| 100306 Film de cellulose régénérée                  |
| 100400 Pâte chimique                                |
| 100401 Pâte de sulfite non chlorée                  |
| 100402 Pâte de sulfite chlorée                      |
| 100403 Pâte de sulfate non chlorée (kraft)          |
| 100404 Pâte de sulfate chlorée (kraft)              |
| 100405 Pâte à peluches                              |
| 100500 Pâte issue de matière recyclée               |
| 100600 Autres pâtes et dérivés                      |
| <b>110000 Papier et carton</b>                      |
| 110100 Papier graphique                             |
| 110101 Papier journal                               |
| 110102 Papier mécanique non couché                  |
| 110103 Papier mécanique couché                      |
| 110104 Papier sans bois (couchés et non couchés)    |
| 110105 Papier pour formulaires vierges              |
| 110106 Papier pour tickets                          |
| 110107 Autres papiers graphiques                    |
| 110200 Imprimés                                     |
| 110201 Livres                                       |
| 110202 Couvertures de livres                        |
| 110203 Magazines et journaux                        |
| 110204 Jouets et jeux en papier                     |
| 110205 Support marketing                            |
| 110206 Calendriers, agendas                         |
| 110207 Matériel de point de vente (PLV)             |
| 110208 Autres imprimés                              |
| 110300 Papier ménager et hygiénique                 |
| 110301 Produits hygiéniques                         |
| 110302 Papier toilette / papier hygiénique          |
| 110303 Papier sulfuré pour la cuisson               |
| 110304 Papier de cuisine                            |
| 110305 Nappes et serviettes                         |
| 110306 Vaisselle en papier                          |
| 110307 Produits sanitaires                          |
| 110308 Matériel médical                             |
| 110309 Lingettes humides                            |

|                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|
| 110310 Autres papiers ménagers et hygiéniques                   |
| 110400 Matériaux d'emballage                                    |
| 110401 Matériaux pour boîte et boîte en fibre ondulée et solide |
| 110402 Carton, carton pour boîtes pliantes                      |
| 110403 Papier d'emballage / papier cadeau                       |
| 110404 Sachet et sac en papier                                  |
| 110405 Emballage alimentaire et de boisson                      |
| 110406 Support multipack                                        |
| 110407 Emballage souple en papier                               |
| 110408 Bac en papier, contenant, gobelet                        |
| 110409 Papier déchiqueté                                        |
| 110410 Boîte à œuf et assimilés                                 |
| 110411 Autres papiers principalement pour l'emballage           |
| 110500 Produits de papeterie                                    |
| 110501 Cahier                                                   |
| 110502 Bloc-note                                                |
| 110503 Classeur                                                 |
| 110504 Papier thermique roulé                                   |
| 110505 Carte postales et carte de vœux                          |
| 110506 Enveloppe                                                |
| 110507 Papier gommé                                             |
| 110508 Étiquette adhésive                                       |
| 110509 Timbre postal                                            |
| 110600 Autres papiers et cartons                                |
| 110601 Papier à cigarette                                       |
| 110602 Papier enveloppe                                         |
| 110603 Papier filtre                                            |
| 110604 Papier isolant                                           |
| 110605 Papier imprégné                                          |
| 110606 Papier peint et base de papier peint                     |
| 110700 Autres produits en papier transformé                     |
| <b>120000 Produits non-bois</b>                                 |
| 120100 Liège et produits à base de liège                        |
| 120101 Liège naturel, brut ou bouilli                           |
| 120102 Bouchon de liège                                         |
| 120103 Disque en liège                                          |
| 120104 Rouleau et panneau de liège compressé                    |
| 120105 Particule de liège                                       |
| 120106 Liège pour la construction                               |
| 120107 Autres produits en liège                                 |
| 120200 Caoutchouc / Latex                                       |
| 120201 Caoutchouc naturel                                       |
| 120202 Pneu                                                     |
| 120203 Mousse                                                   |

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| 120204 Gants                                       |
| 120205 Chaussures en caoutchouc                    |
| 120206 Autres produits en caoutchouc               |
| 120300 Nourriture                                  |
| 120301 Miel                                        |
| 120302 Champignons et truffes                      |
| 120303 Fruit, baie et noix                         |
| 120304 Sirop                                       |
| 120305 Gibier et autres animaux                    |
| 120306 Autres produits comestibles                 |
| 120400 Résine et dérivés                           |
| 120500 Huile essentielle                           |
| 120600 Rotin et autres fibres naturelles           |
| 120601 Naturel                                     |
| 120602 Produits                                    |
| 120700 Plantes                                     |
| 120800 Produits chimiques, médicaux et cosmétiques |
| 120900 Autres produits non-bois                    |
| <b>130000 Autres produits</b>                      |

| Liste des essences |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                           |
|--------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1                  | Conifère              | Toutes essences de bois classifiées botaniquement dans la catégorie des Gymnospermes c'est-à-dire le sapin (Abies), le pin parana (Araucaria), le cèdre (Cedrus), le ginkgo (Ginkgo), le mélèze (Larix), l'épicéa (Picea), le pin, le douglas, etc. Ces essences sont généralement répertoriées comme des résineux. |                                                           |
| 2                  | Tropical non-conifère | Toutes essences de bois classifiées botaniquement dans la                                                                                                                                                                                                                                                           | Bois non-conifère originaire de pays tropicaux            |
| 3                  | Autres non-conifères  | catégorie des Angiospermes c'est-à-dire l'érable (Acer), l'aulne (Alnus), l'ébène (Diospyros), le hêtre (Fagus), le peuplier (Populus), le chêne (Quercus), le teck (Tectona), etc. Ces essences sont généralement répertoriées comme des feuillus.                                                                 | Bois non-conifère originaire de pays autres que tropicaux |
| 4                  | Non spécifié          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                           |

|                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CHAINE DE CONTRÔLE DES PRODUITS FORESTIERS ET A BASE DE BOIS PEFC<br/>RESPECT DES EXIGENCES SOCIALES ET D'HYGIENE ET DE SECURITE</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Vu les conventions internationales, européennes et communautaires ratifiées par la République française ;

Vu la législation applicable en matière de droit du travail ;

Vu la convention collective applicable à mon entreprise ;

Je soussigné, M. Mme ....., en qualité de..... de l'entreprise ....., confirme faire appliquer au sein de mon entreprise l'ensemble de la réglementation applicable en matière de droit du travail et que, par conséquent, celle-ci est conforme aux exigences sociales d'hygiène et de sécurité du § 4.10 des exigences pour la chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois (PEFC ST 2002 : 2020), à savoir que :

- Mes salariés peuvent s'associer librement, choisir leurs représentants, et négocier collectivement avec leur employeur,

- Le travail forcé n'est pas utilisé,

- ne sont pas employés des salariés, qui sont sous l'âge légal minimum, l'âge de 15 ans, ou l'âge de la scolarité obligatoire, lorsqu'elle est plus élevée,

- Mes salariés sont traités avec égalité concernant la promotion et la répartition du travail,

- Les conditions de travail ne remettent pas en cause l'hygiène et la sécurité.

Fait à .....

Le .....

Signature :